



Un tableau de bord de développement durable pour les Pays de la Loire

La direction régionale de l'Insee et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire s'associent pour mettre à disposition du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable. Ce tableau de bord a pour objectif de contribuer à l'appropriation par tous des problématiques de développement durable. Il s'agit en outre de fournir aux acteurs locaux un outil opérationnel permettant d'établir un diagnostic et de suivre les évolutions au regard des finalités poursuivies. Ainsi, le tableau de bord fera l'objet d'une mise à jour annuelle qui permettra de constituer un historique des indicateurs.

Le niveau géographique de diffusion le plus fin est l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ces regroupements intercommunaux constituent à la fois des espaces de décision publique de taille suffisante pour porter des projets de développement et un échelon géographique permettant de mettre en évidence des spécificités territoriales. Toutefois, un nombre important d'indicateurs n'est diffusé qu'au niveau départemental, voire régional, faute de disponibilité des données à un niveau plus fin.

La liste des indicateurs retenus a été établie par un groupe de travail constitué, outre l'Insee et la Dreal, de membres de services de l'État (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Agence régionale de santé), d'organismes

experts sur certaines problématiques de développement durable (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence de l'eau, Air Pays de la Loire), du Conseil régional des Pays de la Loire, de l'Observatoire régional économique, social et environnemental régional et de l'université de Nantes. La sélection des indicateurs repose sur des critères de qualité, de pertinence au regard des objectifs retenus, d'accessibilité des données et de lisibilité. Les indicateurs retenus doivent également assurer la comparabilité dans le temps et, si possible, dans l'espace, tout en prenant en compte certaines spécificités régionales.

Chaque indicateur est accompagné d'une documentation :

- définition et sources de l'indicateur ;
- pertinence au regard des objectifs de développement durable ;
- limites et précautions d'utilisation ;
- le cas échéant, objectifs définis au niveau national ou international ;
- bibliographie ou sites internet permettant d'approfondir la problématique associée.

Pour favoriser une vision globale du développement durable, la structure de présentation retenue est celle de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Il s'agit d'un cadre de référence qui offre une cohérence avec la Stratégie en faveur du développement durable de l'Union européenne et qui ouvre des passerelles avec le référentiel des Agendas 21 locaux. Les grands thèmes de la

SNDD sont déclinés en orientations définies conjointement par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) et le Commissariat général au développement durable (CGDD) dans le cadre de la mise en place d'un référentiel d'indicateurs de développement durable territoriaux. De manière générale, la conception du tableau de bord régional a bénéficié, tant dans le choix des indicateurs que dans la documentation associée, des travaux de la Datar, du CGDD et de la collaboration en cours au niveau national entre l'Insee et le service statistique du ministère en charge du développement durable (SOeS).

Dans un certain nombre de cas, le choix des indicateurs est fortement contraint par la disponibilité des données. À titre d'exemple, certaines thématiques essentielles ne sont pas couvertes, telles la consommation énergétique des bâtiments ou la gouvernance non institutionnelle. D'autres thématiques ne sont que partiellement couvertes, telles la pauvreté à un niveau géographique fin (champ réduit), les énergies renouvelables (limitées à l'électricité) ou la biodiversité. Ainsi, la liste des indicateurs du tableau de bord sera amenée à évoluer en fonction des évolutions de l'observation statistique. Notamment, les innovations liées aux conclusions de la commission internationale présidée par Joseph Stiglitz ou à la mise en place du Grenelle de l'environnement seront suivies de près. ■

Pour en savoir plus

Indicateurs de développement durable pour les territoires, CGDD, *Études&documents*, n°57, novembre 2011.

L'observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/enjeux-thematiques/d-veloppement-durable>

Les indicateurs de développement durable, *La revue du CGDD*, janvier 2010.

Tableau de bord de développement durable : <http://insee.fr/fr/regions/pays-de-la-loire/default.asp?page=publications/publications.htm>